

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

en exercice : 29

Présents et absents représentés : 23 dont 7 représentés jusqu'à 20h10, puis 25 dont 8 représentés jusqu'à 20h25, puis à compter de 20h45, 27 dont 10 représentés.

Absents excusés non représentés : 6 jusqu'à 20h10, puis 4 jusqu'à 20h25, puis 2 à compter de 20h45.

L'an deux mille dix-huit,

Le lundi vingt-sept mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.

PRÉSENTS

M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Rina DUPRIET, Mme Françoise GAULIER, M. Jean-François FUSCO (à compter de 20h10), Mme Myriam CHABILAN (jusqu'à 20h45), M. Georges DUTRUC-ROSSET (à compter de 20h25), M. Christophe GEDIÉ, Mme Annick LEON, M. Jean-Paul BERTHELOT, Mme Sylvie SUTY, M. Etienne MOUTON, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane GRASSET, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Thierry HULLOT.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme Juliette ESPINOS donne pouvoir à Mme Françoise GAULIER.

Mme Myriam CHABILAN donne pouvoir à M. Christophe GEDIÉ (à compter de 20h45).

Mme Jacqueline DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Annick LEON.

Mme Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Mme Rina DUPRIET.

Mme Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Mme Sylvie SUTY.

Mme Carole SIMACOURBE donne pouvoir à M. Etienne MOUTON.

Mme Christelle RENAUDIN donne pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET (à compter de 20h25).

M. Sébastien DE LARMINAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY.

M. Rémi JOURDAN donne pouvoir à M. Jean-François FUSCO (à compter de 20h10 et jusqu'à son arrivée à 20h45).

M. Jean-Christophe HILAIRE donne pouvoir à M. Stéphane GRASSET.

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

M. Emmanuel HAMIACHE
Mme Sylvie PLANTIER
M. Jean-François FUSCO (jusqu'à 20h10)
M. Rémi JOURDAN (jusqu'à 20h10)
M. Georges DUTRUC-ROSSET (jusqu'à 20h25)
Mme Christelle RENAUDIN (jusqu'à 20h25)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

13.03.2019 : Delia SANDULEAC
18.04.2019 : Théo ZMUDA
30.04.2019 : Jules Alain Michel NEVEUX
02.05.2019 : Liam, Thony RONGER
09.05.2019 : Cassandre, Manon, Pauline MONTAY-BUGNICOURT
12.05.2019 : Elsa, Mia EFFANTIN
18.05.2019 : Alice, Marie, Martine SERGUES

MARIAGES

20.04.2019 : Marie DAVERGNE et Damien GRESELLE
27.04.2019 : Zhewei ZHU et Chenghao YU
11.05.2019 : Alice HOVSEPIAN et Thomas MERYGLOD
25.05.2019 : Manar BEN ASSI et Pierre GALASSI

DÉCÈS

17.03.2019 : PELLETIER Stéphan Eugène Sauveur
20.03.2019 : CARIBAUX veuve ROSE Geneviève Anne Marie Thérèse
21.03.2019 : MAKOWSKI Tadeuzs
24.03.2019 : TOURLAN Claude
25.03.2019 : CHAUVIN Jacques Marcel
26.03.2019 : MOCAËR Jacques André
22.04.2019 : BOTTÉ Michel Eugène Henri René
01.05.2019 : GAU Michel, Claude
18.05.2019 : TOUPET épouse BABULE Anna-Charlotte, Marie, Denise

A – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick LEON

			NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	23	
POUR	23	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

B – DÉCISIONS MUNICIPALES

Numéro	Date	Objet
18	06/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LUCCA un contrat de service comprenant la mise à disposition en mode sécurisé du logiciel FIGGO (logiciel de gestion des congés), la mise à niveau des nouvelles versions, la hotline et la sauvegarde quotidienne des données, pour une durée d'un an renouvelable de façon tacite et un montant de 2 € HT/mois/utilisateur géré représentant un montant annuel, pour 111 utilisateurs, de 2 664 € HT (pour 111 utilisateurs), soit 3 196,80 € TTC.
19		<i>DM PRÉSENTÉE EN CM DU 25 MARS 2019</i>
20	27/03/2019	Autorisation donnée au Maire de signer une demande d'aide financière auprès de la FONDATION DU CRÉDIT MUTUEL pour le Festival BD Buc 2019. Montant de l'aide : 10 000 €.
21 à 22		<i>DM PRÉSENTÉES EN CM DU 25 MARS 2019</i>
23		<i>DM NON FINALISÉE</i>
24 à 35		<i>DM PRÉSENTÉES EN CM DU 25 MARS 2019</i>
36	27/03/2019	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de parrainage auprès de la société BOUYGUES ÉNERGIE ET SERVICES pour le Festival BD Buc 2019. Montant du parrainage : 750 €.
37 à 45		<i>DM PRÉSENTÉES EN CM DU 25 MARS 2019</i>
46	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LYAN CONCEPT CULINAIRE, pour une restauration sur place « La Fourchette des Anges », une convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour la Journée du Bien-être du 12 mai 2019 dans le parc du Château.
47	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ECOTERRA un contrat d'éco-pâturage qui fixe les modalités de location des deux chèvres sur deux période de 6 mois (mi-avril 2019 à mi-octobre 2019 et mi-avril 2020 à mi-octobre 2020), dans le cadre de la lutte contre la renouée du Japon dans le parc du Château de Buc. Montant de la prestation : 2 443,20 € TTC

Numéro	Date	Objet
48	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer un bail de location au profit de Mme MILANOVIC pour l'occupation d'un appartement de type F4 d'une superficie de 73,95 m ² situé au 9 rue Alexis Carrel à Buc, à compter du 5 avril 2019 pour une durée de trois ans renouvelable de façon tacite. Montant du loyer (hors charges) : 471,15 € / mois.
47 à 57		<i>DM PRÉSENTÉES EN CM DU 25 MARS 2019</i>
58	21/03/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DONATO l'avenant n°2 du marché public n° 18-09 relatif à la construction d'un complexe sportif- Lot 2 : Gros œuvre – ayant pour objet une plus-value d'un montant de 38 000 € HT, soit 46 000 € TTC suite à la découverte de deux cuves enterrées à plus de 2 mètres du sol qu'il faut évacuer et combler. L'augmentation du montant global du marché est de 5,05 % et portent le montant total du marché à 1 198 554,77 € TTC au lieu de 1 140 944,77 € TTC initialement.
59	04/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LA POSTE un devis pour une prestation de collecte/remise du courrier en Mairie à compter du 6 mai 2019. Montant annuel de la prestation : 1 844,64 € TTC.
60	28/03/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société PROVINS TOURISME un contrat pour la prestation d'animation « Activités, histoire et découvertes avec visite en petit train privatisé et spectacle Les aigles des remparts organisé lors d'une « Sortie Familles » au profit des Bucois, le 11 mai 2019. Montant de la prestation sur la base de 40 personnes : 1 301,10 € TTC (483,60 € pour le transport, 215 € pour le petit train et 331,50 € pour le spectacle) Nombre de participants : 31 personnes (27 adultes et 4 enfants). Tarif de la prestation : 30 €/adulte et 15 €/enfant, soit recettes totales de 870 €.
61	28/03/2019	Fixation des tarifs pour la « Sortie Familles » au profit des Bucois le 11 mai 2019 au grand parc de Provins. 30 € / adulte et 15 €/enfant.
62	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société FUTUROSCOPE DESTINATION un contrat pour un séjour au Futuroscope du 16 au 18 juillet 2019 dans le cadre des activités estivales de l'Espace jeunes au profit des jeunes Bucois entre 11 et 17 ans. Montant du séjour : 3 4156,67 € TTC sur la base de 24 participants, 3 accompagnateurs et 1 chauffeur. Tarif du séjour : fixé selon le taux d'effort.
63	28/03/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec le CENTRE DE PLEINE NATURE LIONEL TERRAY un contrat pour un séjour du 15 au 19 juillet 2019 dans le cadre des activités estivales au profit des jeunes Bucois entre 7 et 10 ans. Montant du séjour : 5 956,80 € TTC sur la base de 24 participants et 4 accompagnateurs. Tarif du séjour : fixé selon le taux d'effort.

Numéro	Date	Objet
64	28/03/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association ORDRE DE MALTE un contrat pour l'achat de prestation concernant la mise en place d'un dispositif de secours pendant le Bucathlon du 30 mars 2019. Montant de la prestation : 487 € TTC.
65	04/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec le cabinet d'avocats GOUTAL ET ALIBERT une convention d'honoraires pour une mission de prestations juridiques pour l'assistance et la défense contentieuse de la Commune dans le cadre de la procédure qu'elle a engagée devant le Tribunal d'Instance de Versailles à l'encontre de Mme C. afin de voir constater l'acquisition de la clause résolutoire insérée au contrat de mise à disposition d'un logement en sous-location à la suite d'impayés de loyers. Montant de la prestation : 180 € TTC/heure.
66	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association APV 78 une convention de mise à disposition du gymnase du Pré St Jean et du dojo, à titre gracieux, le 19 mai 2019 pour recevoir une manifestation sportive (tournoi de Futsal).
67	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ASSISCO une convention relative à une mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie) dans le cadre de la construction de la salle polyvalente. Montant de la prestation : 5 088 € TTC.
68	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'auto entrepreneur Mme CHRETIEN SABBAGUE un contrat d'animation pour des ateliers d'art plastiques durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) des temps méridien du 11 mars au 28 juin 2019. Montant de la prestation : 3 400 € pour 40 séances, soit 85 €/séance.
69	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec M. CRANSAC LE TUTOUR un contrat d'animation pour des ateliers sophrologie durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) des temps méridien du 11 mars au 28 juin 2019. Montant de la prestation : 1 120 € pour 28 séances, soit 40 €/séance.
70	11/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association AO BUC MULTISPORTS un contrat d'animation d'ateliers de grappling durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) des temps méridien du 11 mars au 28 juin 2019. Montant de la prestation : 381,12 € pour 13 séances, soit 29,24 €/séance.
71		<i>DM NON FINALISÉE</i>
72	06/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'entente sportive RENAULT une convention de mise à disposition, à titre gracieux, du terrain de rugby du parc des sports André Dufranne du 9 mai au 13 juin 2019 tous les jeudis de 17h45 à 20h00.

Numéro	Date	Objet
73	06/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LES RUCHES DE BUC une convention fixant les modalités d'occupation du domaine public, à titre gracieux, pour l'installation d'un rucher sur la parcelle ZB 223 (terrain situé au Pré Clos) sur une période de 6 ans à compter du 6 mai 2019. En contrepartie, à compter de 2020, l'association organisera des événements (ateliers pédagogiques, formations au profit de la Commune et conférences,...).
74	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TAMBE le marché public n° 19-03 – lot n° 1 : serrurerie scénique – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades, en levant l'option 1 – patience motorisée - et l'option 2 – patience manuelle. Montant total du marché : 296 677 € HT, soit 356 012,40 € TTC.
75	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société MASTER INDUSTRIE le marché public n° 19-03 – lot n° 2 : tribune télescopique – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 190 595,18 € HT, soit 228 714,22 € TTC.
76	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société VTI le marché public n° 19-03 – lot n° 3 : plancher de scène – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 26 899,65 € HT, soit 32 279,58 € TTC.
77	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TEVILOJ le marché public n° 19-03 – lot n° 4 : rideaux de scène – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades, en levant l'option 1 – écran de cinéma. Montant total du marché : 7 785 € HT, soit 9 342 € TTC.
78	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société 4J ÉVÈNEMENT le marché public n° 19-03 – lot n° 6 : éclairage de scène – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades, en levant l'option 1 – éclairage de salle. Montant total du marché : 99 757,59 € HT, soit 119 709,11 € TTC.
79	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société 4J ÉVÈNEMENT le marché public n° 19-03 – lot n° 7 : sonorisation – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 99 112,50 € HT, soit 118 935 € TTC.
80	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KILIC le marché public n° 19-03 – lot n° 8 : installation de chantier, démolition, gros œuvre, plâtrerie, menuiserie intérieure, carrelage et faux plafond – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 105 000 € HT, soit 126 000 € TTC.

Numéro	Date	Objet
81	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KILIC le marché public n° 19-03 – lot n° 9 : serrurerie – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 15 820 € HT, soit 18 984 € TTC.
82	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société RAOULT le marché public n° 19-03 – lot n° 10 : électricité CFO/CFA – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 13 306 € HT, soit 15 967,20 € TTC.
83	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société TOURNOIS le marché public n° 19-03 – lot n° 11 : plomberie, CVC – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 9 574 € HT, soit 11 488,80 € TTC.
84	23/04/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LACOUR le marché public n° 19-03 – lot n° 12 : peinture – relatif à la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel des Arcades. Montant total du marché : 9 814 € HT, soit 11 776,80 € TTC.
85	06/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société HERSCOVICI une convention de mise à disposition du domaine public, à titre gracieux, dans le parc du Château de Buc, pour l'installation d'un stand de vente de denrées alimentaires à l'occasion du Festival BD Buc 2019 les 12 et 13 octobre 2019.
86	06/05/2019	ANNULE ET REMPLACE DM 19-54 <i>Suite à omission des tarifs de la chambre single</i> Tarification du séjour en Occitanie à Gruissan au profit des seniors du 6 au 13 avril 2019 : - Tranche A : 650 € - Tranche B : 487,50 € - Tranche C : 325 € Chambre single : 77 € (pour toutes les tranches) Prise en charge par la Commune d'un montant de 160 € pour les personnes accompagnantes de personnes à mobilité réduite. (Tranche A : ligne 14 > 1 801 € = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001 € et 1 800 € = 75 % du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000 € = 50 % du plein tarif). Coût du séjour sur la base de 40 participants et 3 accompagnateurs : 18 914,05 € TTC. Recettes totales : 34 participants (19 en tranche A, 4 en tranche B et 11 en tranche C) : 17 875 €.

Numéro	Date	Objet
87	06/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'Atelier d'architecture et d'urbanisme du Prunay l'avenant n° 1 au marché n° 17-06 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente, pour une moins-value de 10 000 € HT, soit 15 000 € TTC suite à l'impossibilité pour la maîtrise d'œuvre d'assurer la mission SSI (qui sera de fait confiée à un tiers). Montant global du marché : 150 000 € HT (180 000 € TTC) au lieu de 160 000 € HT (192 000 € TTC) initialement prévus. Le marché baisse de 6,25 %.
88	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec Mme SINN une convention de mise à disposition de locaux communaux (salles et parc du Château de Buc), à titre gracieux, pour la journée du Bien-Être et des Énergies du 12 mai 2019.
89		<i>DM NON FINALISÉE</i>
90	15/05/2019	Fixation des tarifs pour le séjour élémentaire (7 – 10 ans) au CENTRE DE PLEINE NATURE LIONEL TERRAY du 15 au 19 juillet 2019. Taux d'effort selon la règle de calcul suivante : 20 % du coût du séjour (30 % pour les hors commune) + taux d'effort X revenu X nombre de jour du séjour. Plafond de prise en compte des revenus fixé à 7 500 € (pas de plancher). Les taux d'effort applicable sont les suivants : - 1 enfant : 0,00535 - 2 enfants : 0,005 - 3 enfants : 0,004 - 4 enfants et plus : 0,002 Une réduction de 10 % sera applicable à partir du 2 ^{ème} séjour pour les familles concernées. Coût global estimé du séjour sur la base de 24 personnes + 4 accompagnateurs : 5 956,80 € TTC.
91	15/05/2019	Fixation des tarifs pour le séjour de l'Espace jeunes (11 – 17 ans) au FUTUROSCOPE du 16 au 18 juillet 2019. Taux d'effort selon la règle de calcul suivante : 20 % du coût du séjour (30 % pour les hors commune) + taux d'effort X revenu X nombre de jour du séjour. Plafond de prise en compte des revenus fixé à 7 500 € (pas de plancher). Les taux d'effort applicable sont les suivants : - 1 enfant : 0,0059 - 2 enfants : 0,0056 - 3 enfants : 0,0053 - 4 enfants et plus : 0,0049 Une réduction de 10 % sera applicable à partir du 2 ^{ème} séjour pour les familles concernées. Coût global estimé du séjour sur la base de 24 personnes + 3 accompagnateurs + 1 chauffeur : 3 4156,67 € TTC.

Numéro	Date	Objet
92	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BELAMBRA un contrat de réservation pour un séjour de 8 jours et 7 nuits, au profit des seniors, du 7 au 14 septembre 2019 à Borgo en Corse. Montant de la prestation : 31 746,50 € sur la base de 40 participants et 3 accompagnateurs. Le prix du séjour n'a pas encore été déterminé pour l'instant.
93	15/05/2019	Fixation des tarifs du séjour senior en Corse au VILLAGE CLUB PINETO à Borgo du 7 au 14 septembre 2019 : - Tranche A : 820 € - Tranche B : 620 € - Tranche C : 415 € Chambre single : 77 € (pour toutes les tranches) Prise en charge par la Commune d'un montant de 160 € pour les personnes accompagnantes de personnes à mobilité réduite. (Tranche A : ligne 14 > 1 801 € = plein tarif ; Tranche B : ligne 14 entre 1 001 € et 1 800 € = 75 % du plein tarif ; Tranche C : ligne 14 < 1 000 € = 50 % du plein tarif). Coût du séjour (sur la base de 43 personnes) : 32 540,16€.
94		<i>DM NON FINALISÉE</i>
95	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association ARMUTAN un contrat pour l'achat d'une animation intitulée « Al Andalus » (musique, danse, ateliers pédagogiques) qui aura lieu à l'occasion de la fête de Buc le 8 juin 2019. Montant de la prestation : 5 740,80 € TTC.
96	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la boulangerie LA BUCOISE une convention de mise à disposition du domaine public dans le parc du Château de Buc, à titre gracieux, pour l'installation d'un stand de vente alimentaire dans le cadre de la fête de Buc le 8 juin 2019.
97	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SPECHT une convention de mise à disposition du domaine public dans le parc du Château, à titre gracieux, pour l'installation d'un stand de vente alimentaire dans le cadre de la fête de Buc le 8 juin 2019.
98	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC et l'association du quartier du CERF-VOLANT une convention d'occupation du domaine public, à titre gracieux, pour la mise en place de 3 composteurs collectifs.
99	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société UNE CUISINE DANS MA RUE une convention d'occupation du domaine public dans le parc du Château, à titre gracieux, pour l'installation d'un stand de vente alimentaire dans le cadre de la fête de Buc le 8 juin 2019.
100	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KARR LICHOU une convention d'occupation du domaine public dans le parc du Château, à titre gracieux, pour l'installation d'un stand de vente alimentaire dans le cadre de la fête de Buc le 8 juin 2019.

Numéro	Date	Objet
101	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association BUC TIERS MONDE une convention d'occupation du domaine public dans le parc du Château, à titre gracieux, pour l'installation d'un stand de vente alimentaire dans le cadre de la fête de Buc le 8 juin 2019.
102	15/05/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LE PANIER BUCOIS une convention d'occupation du domaine public dans le parc du Château, à titre gracieux, pour l'installation d'un stand de vente alimentaire dans le cadre de la fête de Buc le 8 juin 2019.

C – POINTS À L'ORDRE DU JOUR

I – INTRODUCTION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Arrivée de M. Jean-François FUSCO à 20h10 ayant le pouvoir de M. Rémi JOURDAN.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				25	
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

II – FINANCES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Rapporteur : Monsieur PESSEY

Arrivée de M. Georges DUTRUC-ROSSET à 20h25 ayant le pouvoir de Mme Christelle RENAUDIN.

LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				26	
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

SE PRONONCE sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice considéré,

DONNE ACTE au Maire de la présentation suivante du compte administratif :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS
Section de fonctionnement	11 233 170,25 €	13 999 256,01 €	2 766 085,76 €	1 600 000 €
Section d'investissement	2 874 394,95 €	3 799 395,12 €	925 000,17 €	2 516 265,92 €
Restes à réaliser d'investissement	2 746 266,25 €	1 066 812,50 €		

L'excédent global de clôture en section de fonctionnement (=résultat à affecter) est de 4 366 085,76 €.

L'excédent global de financement de clôture en section d'investissement est de 3 441 266,09 €.

L'excédent global de clôture total est de 7 807 351,85 €

L'état de restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 1 679 453,75 €.

CONSTATE que les résultats des opérations sont identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

PRECISE que le résultat de la section d'investissement est repris sur la dite section au compte 001 soit 3 441 266,09 €,

DÉCIDE après avoir voté le compte administratif 2018 de la commune, l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement (4 366 085,76€) de la façon suivante :

- section d'investissement : 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés :
affectation en réserves : 2 766 085,76 €,
- section de fonctionnement : 002 : résultat reporté : 1 600 000 €,

DIT que les crédits ainsi affectés seront repris au budget 2019 de la commune lors du budget supplémentaire.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Rapporteur : Monsieur PESSEY

LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE.

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

SE PRONONCE sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice considéré,

DONNE ACTE au Maire de la présentation des résultats qui est faite comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS
Section d'exploitation	100 264,45 €	214 204,07 €	113 939,62 €	92 182,67 €
Section d'investissement	79 073,52 €	64 419,09 €	14 654,43 €	226 693,04€

L'excédent global de clôture en section d'exploitation (= résultat à affecter) est de 206 122,29 €.

Le résultat global de clôture en section d'investissement est de 212 038,61 €.

L'excédent global de clôture total est de 418 160,90 €

Des restes à réaliser sont constatés en dépenses 14 375,32 €.

CONSTATE que les résultats des opérations sont identiques à ceux du Compte de Gestion de la Trésorerie Municipale,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipale,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

PRÉCISE - que les résultats excédentaires de la section d'exploitation sont repris à la même section (compte 002) : 206 122,29 €,
- que les résultats excédentaires de la section d'investissement seront repris au compte 001 : 212 038,61 €,

DIT que ces crédits seront repris au budget 2019 de l'assainissement lors du Budget Supplémentaire.

3. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 : BUDGET DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	23	CONTRE	4	ABSTENTIONS	0
			M. GRASSET M. HILAIRE Mme MORELLI Mme MESSINA-DOMINIONI		

ADOPTE le budget supplémentaire 2019 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 3 624 854,35 € pour la section d'investissement,
- 1 638 370,00 € pour la section de fonctionnement.

DIT que le budget supplémentaire 2019 de la Commune est de 5 263 224,35 €,

APPROUVE la mise à jour (création / suppression) du tableau des effectifs, adopté le 17 décembre 2018 et à effet au 1^{er} janvier 2019, listant tous les emplois permanents à temps complet et à temps non complet tels qu'ils figurent en annexe C1 du présent budget,

PRECISE que pour les assistantes maternelles, les apprentis et les emplois contractuels les conditions de rémunération sont fixées dans chaque délibération créant et/ou modifiant l'emploi et qu'elles évoluent au même rythme que les évolutions réglementaires le cas échéant.

4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

ADOPTE le budget supplémentaire 2019 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 321 660,90 € pour la section d'investissement,
- 206 122,29 € pour la section de fonctionnement.

DIT que le budget supplémentaire 2019 de l'assainissement est de 527 783,19 €.

5. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Monsieur PESSEY

Arrivée de M. Rémi JOURDAN à 20h45.

Départ de Mme Myriam CHABILAN qui donne pouvoir à M. Christophe GEDIÉ à 20h45.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'accorder une subvention de :

- 135 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines,
- 15 000 € à l'association ESPACES, sise 855 avenue Roger Salengro, 92 370 CHAVILLE

Ces deux subventions seront imputées au compte 6574 du budget 2019.

DECIDE d'accorder une subvention de 6 000 € à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris.

Cette subvention sera imputée au compte 20423 du budget 2019.

6. ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DU BUDGET DE LA MAISON MÉDICALE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'opter pour l'assujettissement du budget de la maison médicale à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA),

PRECISE que cet assujettissement s'applique à toutes les dépenses et les recettes imposables y compris les loyers facturés aux locataires de la structure,

AUTORISE le Maire à en faire la demande après du Services des Impôts aux Entreprises (SIE) de Saint Quentin en Yvelines.

7. MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMMES / CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE À LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'ajuster l'autorisation de programme et les crédits de paiements (AP/CP) pour la salle polyvalente comme indiqué dans le tableau en annexe,

PRECISE que l'autorisation de programme n'est pas modifiée mais que la ventilation des crédits de paiement entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 doit être modifiée.

8. AJUSTEMENT DE L'ACTIF

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

AUTORISE le comptable public à effectuer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

COMPTE DEBITÉ	COMPTE CREDITÉ	MONTANT	OBSERVATIONS
192	1068	1 794 €	Annulation de la plus-value constatée à tort
1068	2182	10 374 ,99 €	Sortie du bien pour sa valeur nette comptable
192	1068	8 580,99 €	Constatation de la moins-value

III - RESSOURCES HUMAINES

1. CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI AU SERVICE COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE la création d'un poste d'apprenti au sein du service communication. Ce poste concerne la préparation d'un diplôme de niveau III BTS graphisme ou de niveau IV Bac Professionnel métier du graphisme,

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec l'organisme de formation et tout autre document nécessaire à la mise en place de cet apprentissage,

FIXE la rémunération de l'apprenti conformément à la réglementation en vigueur selon l'âge et le niveau de diplôme du candidat retenu.
Selon le diplôme préparé, la rémunération de l'apprenti varie entre 27% et 61% du SMIC selon l'âge et l'ancienneté de l'apprenti dans son contrat. Elle est majorée de 10 points pour les apprentis préparant un diplôme de niveau IV et de 20 points pour ceux préparant un diplôme de niveau III. Cette rémunération est conforme aux dispositions en vigueur et elle évoluera conformément aux dispositions réglementaires en la matière,

PREND ACTE que dans le cadre de cet apprentissage, les frais de formation dus à l'organisme de formation sont à la charge de l'employeur,

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2019 et suivants.

2. CRÉATION DE DEUX POSTES D'APPRENTIS AUXILAIRES DE PUÉRICULTURE EN CRÈCHE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE la création de deux postes d'apprentis auxiliaire de puériculture à compter de la rentrée scolaire 2019 et ce pour deux années scolaires complètes.
Les apprentis préparent le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), diplôme de niveau V. Ce diplôme leur permettra aussi de préparer le concours d'auxiliaire de puériculture territoriale.

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec l'organisme de formation et tout autre document nécessaire à la mise en place de cet apprentissage,

FIXE la rémunération de l'apprenti conformément à la réglementation en vigueur selon l'âge et le niveau de diplôme du candidat retenu.
Compte tenu du diplôme préparé, la rémunération de l'apprenti varie entre 27% et 61% du SMIC selon l'âge et l'ancienneté de l'apprenti dans son contrat. Elle est majorée de 10 points pour les apprentis préparant un diplôme de niveau IV et de 20 points pour ceux préparant un diplôme de niveau III. Cette rémunération est conforme aux dispositions en vigueur et elle évoluera conformément aux dispositions réglementaires en la matière,

PREND ACTE que dans le cadre de cet apprentissage, les frais de formation dus à l'organisme de formation (CNFPT) sont à la charge de l'employeur et s'élèvent à 2 500 € par apprenti par année de formation,

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2019 et suivants.

3. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ATTACHÉ CONTRACTUEL POUR EXERCER LES FONCTIONS DE RESPONSABLE DU SERVICE ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET CADRE DE VIE ET MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DU POSTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE de proroger le poste d'attaché territorial contractuel pour exercer les fonctions de responsable du Service Environnement, Assainissement et Cadre de Vie pour une durée de trois ans,

DECIDE de fixer le niveau de rémunération à l'indice brut 679 - indice majoré 565, de compléter ce traitement par l'indemnité de résidence et le cas échéant par le supplément familial de traitement,

PRECISE que l'agent recruté sur ce poste pourra percevoir le régime indemnitaire voté par le Conseil Municipal et applicable aux membres du cadre d'emploi des attachés territoriaux, soit le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

PRECISE que les fonctions de Responsable du Service Environnement, Assainissement et Cadre de Vie justifient le classement dans le groupe 3 du cadre d'emplois des attachés territoriaux et que les plafonds sont les suivants :

- plafond IFSE : 25 500 €,
- plafond CIA : 4 500 €,

DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019 et suivants.

4. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CRÉATION DE DEUX POSTES DE SAISONNIERS

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE la modification suivante du tableau des effectifs,

POSTES À SUPPRIMER	POSTES À CRÉER	COMMENTAIRES
1 Rédacteur territorial à temps complet	1 Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Effet au 1 ^{er} juillet 2019 sous réserve de l'avis de la CAP
1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Effet au 1 ^{er} juillet 2019 sous réserve de l'avis de la CAP
1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Effet au 1 ^{er} octobre 2019 sous réserve de l'avis de la CAP
1 Adjoint administratif à temps complet	1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Effet au 1 ^{er} juin 2019 sous réserve de l'avis de la CAP
1 Adjoint administratif à temps complet	1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Effet au 1 ^{er} juillet 2019 sous réserve de l'avis de la CAP
1 Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Effet au 1 ^{er} juillet 2019 sous réserve de l'avis de la CAP
1 Ingénieur territorial à temps complet	1 Ingénieur principal à temps complet	Effet au 1 ^{er} juillet 2019 sous réserve de l'avis de la CAP

POSTES À SUPPRIMER	POSTES À CRÉER	COMMENTAIRES
4 Adjoints techniques territoriaux à temps complet	4 Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	Effet au 1 ^{er} juillet 2019 sous réserve de l'avis de la CAP
1 Educateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet	1 Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Effet au 15 mai 2019 sous réserve de la CAP
	1 gardien-brigadier à temps complet	Effet au 1 ^{er} juin 2019 sous réserve de l'avis de la CAP

DECIDE la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet en renfort saisonnier pour la période du 1er juin 2019 au 31 août 2019 inclus,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2019 et suivants.

IV – SYNDICATS

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB)

Rapporteur : Monsieur BERTHELOT

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) et l'adhésion des nouveaux membres,

APPROUVE le transfert de la totalité de la compétence GEMAPI aux Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre,

APPROUVE la modification générale des statuts.

2. SYNDICAT DE COMMUNES DU COLLÈGE MARTIN LUTHER KING DE BUC – PROLONGATION DE SON EXISTENCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

SE PRONONCE favorablement à la prolongation de l'existence du Syndicat de communes du Collège Martin Luther King de Buc pour une durée indéterminée,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. VŒU DE LA COMMUNE DE BUC RELATIF AU DOSSIER DE REFONTE DE L'OFFRE DU RER C DITE SERVICE ANNUEL 2020 (SA 2020)

Rapporteur : Monsieur FUSCO

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

EMET le vœu visant à réaffirmer auprès des financeurs l'importance de la ligne du RER C et de ces investissements afin, qu'une fois encore, ils ne soient pas relayés à « plus tard » et que la ligne soit bien considérée comme prioritaire par chacun,

DIT que cette délibération sera transmise à Madame la Ministre des Transport, à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France, à Monsieur le Président de la SNCF et à Monsieur le Président de SNCF Réseau.

VI - DIVERS

1. CHARTE VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

AUTORISE le Maire à signer la Charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »,

ENGAGE la commune :

- dans un premier temps, à restreindre, puis à terme, à éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) sur le territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions,
- à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens,
- à favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens,
- à mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics,
- à informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

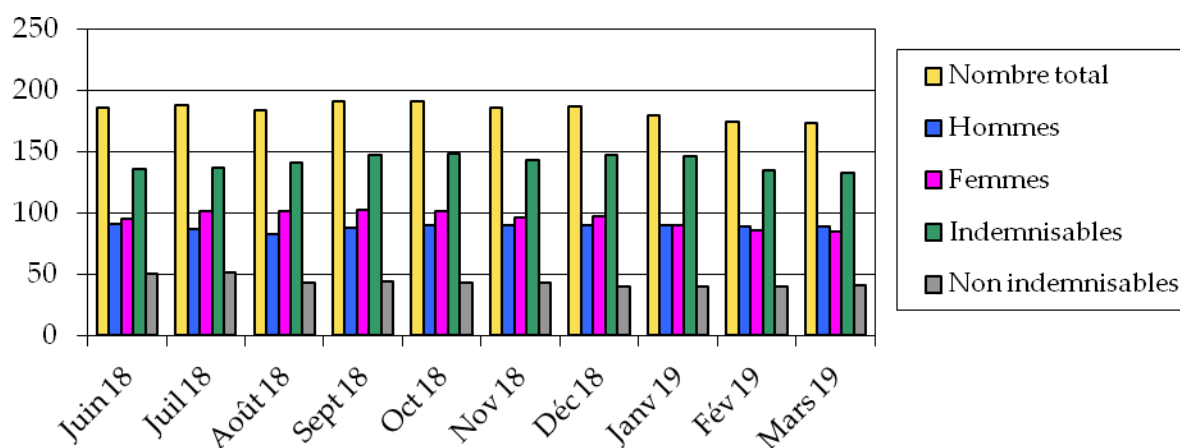
D – INFORMATIONS DIVERSES

1. SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 avril 2018** : 168 personnes
Répartis de la manière suivante : 82 hommes et 86 femmes
Dont 129 indemnisables et 39 non indemnisables

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 mai 2019** : 164 personnes
Répartis de la manière suivante : 80 hommes et 84 femmes
Dont 123 indemnisables et 41 non indemnisables



1 - GROUPE BUC POUR TOUS

Question n° 1 : Subventions pour accès aux piscines de VGP (suivi du sujet)

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été évoqué l'éventualité de mettre en place une solution pour la rentrée 2019-2020 concernant une possible subvention permettant aux jeunes Bucois d'avoir accès aux piscines de VGP.

Est-ce que ce sujet a progressé en ce sens ?

Réponse : Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la piscine de Vélizy-Villacoublay car cela ne sera pas possible avec la piscine de Versailles qui est en Délégation de Service Public. Dans la solution à trouver, il conviendra de s'assurer que ce soit bien les Bucois qui utiliseront ce service. Une rencontre avec l'adjoint au sport de Vélizy sera réalisée prochainement à ce sujet.

Question n° 2 : Piste cyclable vers Versailles (suivi du sujet)

Nous avons signalé lors d'une précédente réunion que la piste cyclable en sortie de Buc pour aller vers Versailles nécessitait quelques aménagements (différences de niveau entre la chaussée et la piste)

Quel est le planning de réalisation de ces finitions ?

Réponse : A ce jour, aucun aménagement n'a été réalisé. Les travaux sont prévus fin 2019. Dans ces aménagements, il sera également étudié le stationnement pour accéder au PAV (qui se fait actuellement sur la piste cyclable).

Question n° 3 : Situation de l'emploi

Nous avons demandé à plusieurs reprises s'il était possible d'avoir des informations complémentaires concernant les chiffres de la situation de l'emploi.

Il serait intéressant de connaître notamment :

- la répartition par type de catégorie (cadre, maîtrise, employés)
- le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée

Réponse : Un point sera fait avec Pôle Emploi et nous vous apporterons une réponse lors du prochain Conseil Municipal.

Question n° 4 : Places de parking pour les voitures électriques devant la mairie

Nous avons noté l'accroissement du nombre de places de parking réservées aux véhicules électriques devant la mairie.

Il est tout d'abord souhaitable que les véhicules électriques utilisent ces places car le nombre de places pour les autres véhicules devient réduit.

A quel besoin répond cette augmentation du nombre de places à cet endroit ?

Nous constatons par ailleurs un nombre croissant de véhicules électriques dans Buc, serait-il également envisageable de créer de telles places à d'autres emplacements de la commune ?

Réponse : Actuellement, 8 emplacements publics de recharge pour les véhicules électriques existent sur le parking de la Mairie. Il est envisagé d'en installer d'autres sur la Commune.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 1^{ER} JUILLET 2019.**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H45.

Fait à Buc, le 3 juin 2019

Le Maire

Jean-Marc LE RUDULIER

